

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00332

Numéro SIREN : 849 910 450

Nom ou dénomination : CJ DEVELOPMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000033

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON LES BAINS

ORDONNANCE

Nous, Pary DAUVET, Président du tribunal de commerce de Thonon Les Bains,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

CJ DEVELOPMENT SAS 198 chemin de Chez Trosset 74350 MENTHONNEX-EN-BORNES RCS Thonon-les-Bains 849 910 450

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

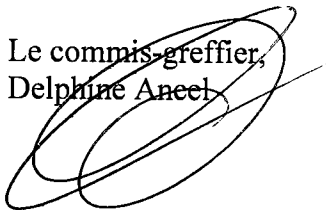
PROROGEONS jusqu'au 31/08/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de CJ DEVELOPMENT SAS 198 chemin de Chez Trosset 74350 MENTHONNEX-EN-BORNES RCS Thonon-les-Bains 849 910 450 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Thonon Les Bains, le 23/06/2022

Le commis-greffier,
Delphine Aneel



Le Président du tribunal de commerce
Pary DAUVET



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.44 € TTC (22.12 € HT – 4.42 € TVA – 5.9 € débours)

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
16 JUIN 2022
THONON LES BAINS

PRESENTEE POUR :

- **La société CJ DEVELOPMENT**, société par actions simplifiée au capital de 220.000,00 euros, dont le siège social est à Menthonnex-en-Bornes (74350), 198 Chemin de Chez Trosset et dont le numéro unique d'identification est le 849 910 450 RCS THONON-LES-BAINS,

Ci-après désignée par sa dénomination sociale ou par la « **Requérante** »,

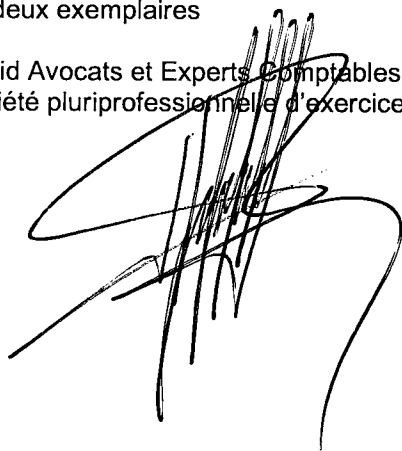
Représentée par le Cabinet implid Avocats et Experts Comptables, dont le siège social est situé 79 Cours Vitton, 69006 Lyon, pris en la personne de Maître Didier LARESCHE, Avocat au Barreau de LYON, demeurant à la même adresse,

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA REQUERANTE, NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- Que la société CJ DEVELOPMENT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2021 ;
- Que l'article 27 des statuts de la société CJ DEVELOPMENT prévoit que l'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par an en vue de statuer sur les comptes d'un exercice dans les six (6) mois de sa clôture, sauf prolongation de ce délai par décision de justice ;
- Que la société CJ DEVELOPMENT a pour activité principale la détention et la prise de participations dans toutes sociétés ;
- Que sa qualité de société holding a un impact sur l'établissement et l'arrêté des comptes qui dépendent notamment des résultats des sociétés au seins desquelles elle détient des participations ;
- Que l'une de ses filiales importante, société de droit suisse ayant une activité dans le domaine de la restauration vient de clôturer son second exercice social en date du 31 décembre 2021. Au cours de cet exercice, cette filiale a débuté le développement de son activité précédemment impactée par la crise sanitaire de la covid-19 et, compte tenu de cette situation, celle-ci a pris du retard sur l'établissement de ses comptes annuels ;
- Que, compte tenu du retard pris par sa filiale, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société CJ DEVELOPMENT n'ont pas pu être finalisés à ce jour ;
- Qu'en conséquence, le président de la société CJ DEVELOPMENT n'a pas été en mesure d'arrêter les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans des délais permettant de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle avant le 30 juin 2022, et que la requérante se trouve donc dans l'impossibilité de respecter le délai statutaire imposé pour réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle avant cette date ;
- Que, conformément aux stipulations des statuts de la société CJ DEVELOPMENT, cette dernière est conduite à solliciter de votre bienveillance à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2022, le délai au cours duquel doit se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon,
Le 15 juin 2022
En deux exemplaires

implid Avocats et Experts Comptables
Société pluriprofessionnelle d'exercice d'avocats et d'experts comptables



;

P.J : Statuts de la société CJ Development

Pour expédition certifiée conforme à l'original

